

**Zeitschrift:** La vie musicale : revue bimensuelle de la musique suisse et étrangère  
**Herausgeber:** Association des musiciens suisses  
**Band:** 3 (1909-1910)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Association des musiciens suisses

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Association des Musiciens suisses.

Le comité de l'*Association des musiciens suisses* a décidé de renoncer à une fête de musique suisse en 1910 et de convoquer l'assemblée générale de l'*Association* à Zurich, à l'occasion de la Fête des musiciens allemands qui aura lieu l'an prochain dans cette ville. Le comité de l'A. M. S. s'entendra avec le comité de la fête de Zurich pour assurer aux membres de l'*Association* les mêmes avantages qu'aux membres de l'*Association des musiciens allemands*.

La somme que le comité eût consacrée à une fête de musique suisse sera employée d'une autre façon : un projet est à l'étude dont le but est d'encourager nos compositeurs d'œuvres dramatiques.

Le comité a décidé de mettre au concours, l'an prochain, quatre nouvelles bourses d'études de mille francs, en deux annuités de cinq cents francs. Le jury de concours sera le même que cette année : MM. V. Andreæ, J. Lauber et H. Suter. Pour les conditions du concours, s'adresser à M. Edm. Röthlisberger, président, à Neuchâtel.

Enfin, le comité a accepté avec reconnaissance le legs de mille francs de M. Hug-Steiner et a décidé de verser cette somme à un fonds nouveau de « Dons et legs » (Schenkungen- u. Legatenfonds), auquel sera versé également le legs de mille francs de M. Arnold Hug, le premier argent légué à l'*Association*.

Les intérêts du nouveau fonds, que l'on espère voir grossir rapidement, seront accumulés et serviront à créer de temps à autre une bourse de voyage pour un artiste suisse ayant achevé ses études.

## Echos et Nouvelles.

### SUISSE

② **M<sup>me</sup> Lombriser-Stœcklin**, qui est chez nous l'un des plus ardents partisans de la méthode Breithaupt (*Die natürliche Klaviertechnik*), vient de se démettre de ses fonctions de professeur de piano au Conservatoire de Fribourg.

② **Berne**. Le Conseil fédéral adresse aux Chambres fédérales un message concernant la convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, révisée à Berlin le 19 novembre 1908. Le Conseil fédéral recommande l'adoption de la convention révisée.

② **Bulle**. Le Conseil communal a désigné comme directeur des Sociétés Philharmoniques de la ville de Bulle, M. Radrau, premier cornet à l'orchestre de Genève. Les conditions du concours étaient serrées ; après une première élimination, les concurrents ont subi des épreuves devant un jury composé de MM. l'abbé Bovet, professeur à Hauterive : Marmier, professeur à Estavayer ; Hartmann, professeur à Fribourg. Deux candidats, M. Radrau et un Alsacien, ont retenu l'attention du Conseil, qui s'est prononcé par cinq voix contre quatre, pour M. Radrau.

② **Fribourg**. Les projets pour la saison musicale prochaine sont encore imprécis, toutefois nous pouvons d'ores et déjà annoncer que la « Société de chant » (choré d'hommes) donnera un concert avec orchestre, et que celui-ci, de son côté, prépare une ou deux auditions symphoniques sous la direction de M. Ant. Hartmann.

② **Genève**. Le cours de privat-docent que M. Edouard Monod, licencié ès-lettres et professeur au Conservatoire, fera cet hiver à l'Université, aura pour sujet : *La musique*